

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 Février 2026

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 03

Absents : 05

Procurations : 03

Sens du Vote

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 01

N° de délibération : 5A
Date de transmission
en préfecture :
07 MARS 2026

Par suite d'une convocation en date du 10 Février 2026, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **19 février 2026 à 18h45** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI.

Absents excusés : Juliette FARNABE, Véronique GOMBAULD, Anne-Marie CANGOU.

Absents : Joël LANCASTRE, Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Procurations : Anne-Marie CANGOU donne procuration à Jules OTTO, Juliette FARNABE donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Véronique GOMBAULD donne procuration à Albert AIRA.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

Subvention à l'association « PIKAN » pour une opération de détection de jeunes footballeurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 27 novembre 2025 du président de l'association « PIKAN » sollicitant une subvention de **15 000 €** à la collectivité dans le cadre de l'organisation de la troisième session de détection de jeunes footballeurs guadeloupéens avec les clubs de l'**AJ Auxerre**, de **Nantes** et **Guingamp**.

Considérant que cette opération qui s'effectue en lien avec le club la **JSVH** aura lieu sur le stade communal « **Milton JAMES** » les **20 et 21 février 2026**,

Vu le coût global de cette opération estimé **23 990 €** excluant les dépenses générées pour la **JSVH**.

Considérant l'intérêt et la nécessité pour la municipalité d'accompagner et de participer à la pérennité d'un tel évènement valorisant l'image du territoire envers la jeunesse.

Le Conseil municipal
Où l'exposé du Maire
Après échanges de vue,

Décide à la majorité

Article 1 : D'approuver l'opération de détection de jeunes footballeurs avec les clubs professionnels menée par l'association « **PIKAN** » en lien avec la « **JSVH** » qui se déroulera les **20 et 21 février 2026**.

Article 2 : D'octroyer la somme de **12 000 €uros** à l'association « **PIKAN** ».

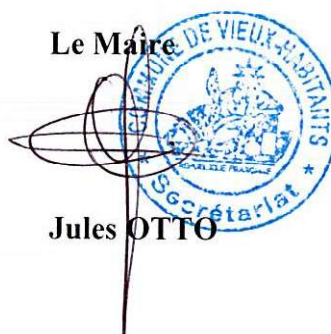
Article 3 : D'inscrire cette somme au budget primitif 2026.

Article 4 : De donner mandat à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération et signer tout document relatif à cette affaire.

Article 5 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Comptable publique et Monsieur le Président de l'association « **PIKAN** ».

Pour expédition conforme

Le Maire



Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le **02 MARS 2026**

